



DÉCLARATION DU CANADA À LA 108^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉBAT GÉNÉRAL

PRONONCÉE PAR S.E. M. HUGH ADSETT, AMBASSADEUR DU CANADA AUPRÈS DES PAYS-BAS ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

Excellences et distingués collègues,

Malgré la destruction de toutes les réserves d'armes chimiques déclarées, la menace que représentent les armes chimiques n'a pas disparu.

Le Canada réitère sa condamnation sans équivoque de la guerre d'agression illégale et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, une guerre qui a commencé il y a plus de trois ans maintenant. Il s'agit d'une guerre d'agression, qui viole la Charte des Nations Unies et le droit international, et qui aurait pu s'arrêter il y a trois ans avec le retrait des troupes russes. Une guerre à laquelle la Russie peut mettre fin dès maintenant en retirant ses troupes et les troupes qui se battent en son nom sur le territoire de l'Ukraine souveraine.

Depuis les premiers jours de la guerre, le Canada a été profondément troublé par des rapports faisant état de l'utilisation d'agents antiémeutes et de produits chimiques toxiques encore plus mortels, telle que la chloropicrine, par les forces russes contre l'Ukraine. Certains de ces rapports provenaient de l'Ukraine, tandis que d'autres provenaient de la Russie elle-même, sous la forme de déclarations faites par des militaires russes à la télévision contrôlée par l'État russe. Les États parties ont, à plusieurs reprises, posé des questions visant à clarifier ces commentaires auto-incriminants de fonctionnaires russes, mais la Russie n'a pas répondu de bonne foi à ces questions.

Le Secrétariat technique de l'OIAC a publié deux rapports sur les visites de soutien technique en Ukraine. Dans ces rapports, le Secrétariat confirme que des grenades contenant l'agent antiémeute CS ont été utilisées contre des tranchées contrôlées par les forces ukrainiennes. Les grenades correspondent à la production russe, et les numéros de série indiquent qu'elles ont été produites en 2024.

L'utilisation d'agents antiémeutes en tant que moyens de guerre est contraire à l'article I de la Convention et, en tant que partie à la Convention, la Russie a l'obligation de répondre aux questions soulevées en vertu de l'article IX.

Monsieur le président,

Aujourd'hui, le Canada est plus optimiste quant à la situation en Syrie. Il salue l'engagement du gouvernement de transition syrien à maintenir la sécurité des réserves d'armes chimiques du régime Assad, tout en collaborant avec la communauté internationale pour les surveiller. Le Canada a lu avec plaisir le rapport de la visite du directeur général à Damas le mois dernier, et se réjouit de sa séance d'information d'aujourd'hui. Ses réunions avec le président et le ministre des Affaires étrangères de la



Syrie sont des signes encourageants d'une réelle coopération entre l'OIAC et les autorités syriennes dans le futur, comme en témoigne la nomination ultérieure d'un point focal pour les questions relatives aux armes chimiques au sein du ministère des Affaires étrangères syrien – comme d'autres, nous souhaitons la bienvenue à Ibrahim Olabi à cette réunion. Nous remercions également l'Ambassadeur du Qatar d'avoir accepté de représenter les intérêts de la Syrie auprès de l'OIAC.

Le statut des armes chimiques de la Syrie demeure largement inconnu. De nombreux détails ont été dissimulés par le régime Assad. Le Canada attend avec impatience les rapports provisoires du directeur général, prévus pour les jours et les semaines à venir.

Bien entendu, l'élimination de la menace de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie ne permettra pas de résoudre tous les problèmes liés aux armes chimiques syriennes. La question de la justice pour les victimes des attaques aux armes chimiques en Syrie reste ouverte, et le Canada continuera à soutenir les efforts d'imputabilité, y compris les contributions de l'OIAC à cet objectif.

Le Canada prend également note des derniers rapports faisant état de l'utilisation d'armes chimiques au Soudan et au Myanmar. Le Canada demande au Secrétariat technique de continuer à surveiller ces questions, et de prendre les mesures appropriées au cas où d'autres preuves de violations de la Convention seraient découvertes.

Monsieur le président,

Le Canada continue de jouer un rôle important dans la lutte contre les menaces liées aux armes chimiques. À ce jour, dans le cadre du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes, la principale contribution du Canada au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, plus de 46 millions de dollars canadiens en contributions volontaires ont été versés à l'OIAC. Cette démarche a notamment permis de soutenir les missions en Syrie, l'aide à l'Ukraine, et l'amélioration de la sécurité physique et à la cybersécurité de l'OIAC. À titre de président du G7 pour 2025, le Canada se réjouit de travailler avec l'OIAC et les membres du Partenariat mondial afin de garantir une approche coordonnée pour affronter les menaces et les défis actuels liés aux armes chimiques.

Monsieur le président,

Au cours des prochains mois, nous nous efforcerons de choisir le prochain directeur général de cette organisation. Le Canada espère que ce processus attirera une variété de candidats solides parmi lesquels le Conseil choisira, en fonction du mérite, le meilleur successeur de notre directeur général actuel.

Le Canada voudrait profiter de cette occasion pour remercier le directeur général Fernando Arias de l'important travail qu'il a accompli à la tête de cette organisation. Nous connaissons son engagement envers l'OIAC et ses objectifs, et nous sommes convaincus qu'il sera prêt à transmettre l'organisation à son successeur en bonne santé.

Merci.